Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600842-20251209-2025_25-DE

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05/12/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05/12/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 12

Présents :
Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Didier LOLLIVIER, Mireille LE POCHAT.

Absents : Isabelle COMTE, Guillaume MAIO, Béatrice GREFF et Joël COUTANT

Pouvoir : Béatrice GREFF a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

Secrétaire de séance : Mireille LE POCHAT

N°25/2025 – GMVA – Rapport CLECT relatif au transfert de la base nautique de Penvins à Sarzeau

La Commune du HEZO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

Vu le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT du 12 septembre 2025,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 12 septembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges transférées relatives au transfert de la base nautique de Penvins à Sarzeau,

Considérant que ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté d'agglomération qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 12 voix pour :

- De valider le rapport de la CLECT du 12 septembre 2025, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Mireille LE POCHAT

Délivré à : Guy Derbois, Maire du Hézo
Emis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de : 30 mai 2023 14:14:13
Valide jusqu'au : 30 mai 2026 14:14:13

MAIRIE DE LE HEZO (Morbihan)